

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 3 OCTOBRE 2017**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 octobre 2017 à 18 heures sur convocation du Maire le 29/09/2017.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, CLEMENT, LANZA, RICO, GUI SOLAN, HOMOLA, RACZ, GAUTIER, DELZEUX, CHAPPUIS

**Etaient excusés :**  
Mme BUZON (procuration à M. Clément)  
Mme CAQUOT (procuration à M. Linglin)  
M. MANTZ (procuration à M. Racz)  
Mme POGGIOLI (procuration à Mme Chappuis)  
Mme MOINE (procuration à Mme Jouve)  
Mme SCALET (procuration à M. Rico)  
M. LABBADI  
M. ZIEGLER

**Assistaient à la séance :** Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** Mme Adeline GAUTIER

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Points divers**

**2°) Approbation des conseils municipaux du 4 juillet et du 5 septembre 2017**

**3°) Délibérations :**

- 2.1°) Cimetière : travaux
- 2.2°) Décision Modificative n°2
- 2.3°) Avenue du Jura : points lumineux
- 2.4°) Périscolaire : logiciel de gestion
- 2.5°) Mise en place de cours d'anglais

-----

***I – Points divers***

Monsieur le Maire souhaite commencer par les points divers afin que la CCPG présente le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durables) du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat).

Présentations des membres de l'exécutif de la CCPG en charge de l'élaboration du PLUiH :

- Michelle Chenu-Durafour, Vice-Présidente en charge du logement à la CCPG et conseillère municipale à Saint-Genis-Pouilly
- Jean-François Obez, Vice-Président en charge du transport à la CCPG et Maire d'Ornex
- Vincent Scattolin, Vice-Président à l'Aménagement de l'espace à la CCPG et adjoint au Maire de Divonne-les-Bains
- Pierre-Alain Thiebaud, Responsable du Service urbanisme à la CCPG

Monsieur Scattolin remercie le conseil municipal de Sergy d'accueillir la CCPG. Il informe que le PADD du PLUiH constitue le projet politique du futur document d'urbanisme. Il devrait être approuvé en 2019. Monsieur Scattolin précise que les PADD du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en cours de révision et du PLUiH, ont une élaboration simultanée. Les orientations du PLUiH viennent préciser et territorialiser les ambitions du PADD du SCoT. Ces documents s'articulent autour de 3 grandes orientations :

- Maîtriser l'urbanisation du territoire
- Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise
- Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne

Concernant le 1<sup>er</sup> axe, Monsieur Scattolin souligne que le Pays de Gex ne souhaite pas accueillir plus de 20 000 habitants entre 2020 et 2030, conformément au projet de territoire du Pays de Gex approuvé en 2015. Pour atteindre cet objectif les surfaces constructibles vont devoir être réduites. En effet, actuellement environ 1 000 hectares de terrain sont constructibles alors qu'il n'en faut que 300 à 400 pour accueillir 20 000 personnes. Cette maîtrise de l'urbanisation est nécessaire pour remettre à niveau les équipements du territoire qui ne sont pas à la hauteur d'une population de 100 000 habitants (notamment en matière de mobilité, de santé, de petite enfance...).

Il est précisé que le PLUi produira ses effets à compter de son approbation, notamment en matière de droit à construire.

La question de la gestion du rythme d'accueil est une problématique importante qui implique de définir une armature urbaine forte mais aussi d'instaurer une culture d'urbanisme de projet afin de conserver l'âme des villages gessiens.

Il précise que ce débat est libre et ne fait pas l'objet d'une délibération. En revanche il est obligatoire dans la procédure que ce débat se tienne dans chaque conseil municipal du Pays de Gex.

**Monsieur THIEBAUD donne lecture du projet, puis Monsieur Scattolin ouvre le débat et invite les élus à régir sur la présentation effectuée.**

#### Orientation n°1 : Maitriser l'urbanisation du territoire

I – Un territoire organisé qui se construit autour de la métropole genevoise

- Accueillir 20 000 habitants supplémentaires à horizon 2030
- Affirmer les pôles urbains forts et complémentaires
- Structurer deux pôles relais au sud du territoire
- Adapter le niveau de développement des villes du territoire à leur niveau de service
- Conserver l'identité villageoise des communes rurales du territoire par un développement contenu et des formes urbaines adaptées
- Accompagner le développement touristique des communes de la Valserine

II – Accueillir les salariés travaillant sur le territoire en axant le développement sur les logements abordables

- Construire environ 12 000 logements à l'horizon 2030 sur une emprise foncière maximum comprise entre 300 à 400 ha
- Lutter contre les situations d'exclusion du marché de l'accession et de la location privée

- Assurer le respect des objectifs de mixité sociale pour améliorer l'accès au logement pour tous
- Exploiter les potentialités offertes par le parc existant
- Mettre en œuvre une stratégie foncière visant à réduire les coûts de charge foncière et donc les prix immobiliers sur le territoire

### III – Une mobilité et une accessibilité innovante

- Connecter le Pays de Gex au cœur d'agglomération de Genève en transport collectif performant
- Connecter les pôles entre eux en transports collectifs
- Garantir l'attractivité des transports collectifs
- Articuler transport et urbanisme
- Desservir les secteurs d'activités structurants
- Construire un réseau cyclable intercommunal facilitant l'accessibilité au réseau de transports collectifs
- Répondre aux enjeux de mobilité interne en lien avec les développements routiers métropolitains
- Définir une réglementation du stationnement privé
- Permettre l'utilisation de l'espace public via une politique de stationnement adaptée

### IV – Remettre à niveau les équipements du territoire

- Positionner le territoire du Pays de Gex comme une agglomération de plus de 100 000 habitants à travers une offre culturelle complète
- Mettre à niveau les équipements scolaires et sportifs
- Mettre en œuvre notre Contrat Territorial de Santé par le renforcement des équipements de soins
- Développer des équipements à destination des personnes âgées et répondre aux besoins spécifiques du territoire
- Améliorer la gestion des déchets
- Appliquer une politique foncière garante de la réalisation des équipements publics

### V – Protéger notre ressource en eau

- Protéger la ressource en eau sur le territoire
- Mettre en cohérence les capacités d'approvisionnement en eau potable et de traitements des eaux usées au regard des objectifs de développement urbain
- Améliorer quantitativement et qualitativement le traitement des eaux usées au sein du territoire
- Structurer la gestion des eaux pluviales

### VI – Devenir un territoire à énergie positive

- Développer l'indépendance énergétique du Pays de Gex en favorisant le recours aux énergies renouvelables locales
- Développer les réseaux de chaleur sur le territoire
- Optimiser l'exploitation et la valorisation des énergies de récupération
- Conforter l'amélioration des performances énergétiques du bâti

### VII – Protéger notre population

- Limiter l'exposition des populations aux risques technologiques, industriels et naturels
- Encadre les projets d'aménagements le long des grands axes de transport, source de nuisances

Orientation n°2 : Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise

### I – Une offre touristique identifiée et complète qui participe au rayonnement du territoire

- Affirmer le Fort-l'Écluse dans son rôle de vecteur de l'identité gessienne
- Affirmer le tourisme et loisirs actifs du Jura en ciblant un public familial
- Promouvoir Divonne-Les-Bains comme capitale du bien-être et du thermalisme
- Affirmer le tourisme culturel du Pays de Gex
- Accompagner la vulgarisation des expériences scientifiques conduites par le CERN
- Doter nos locomotives touristiques de points d'accueil et d'information
- Permettre le développement d'un tourisme agricole et artisanal autour du patrimoine gastronomique
- Développer une offre de loisirs de proximité en accompagnant les initiatives locales
- Développer des structures d'hébergement diversifiées en accord avec la stratégie touristique
- Rénover l'immobilier touristique ancien de la Valserine afin d'attirer un public familiale
- Assurer une vocation pérenne aux espaces touristiques délaissés hors saison

## II – Un développement commercial dynamique soumis à l'exigence de maîtrise et de qualité urbaine

- Dynamiser les centralités commerçantes des communes
- Organiser le développement commercial autour de 4 pôles
- Restructurer et optimiser les zones commerciales du territoire
- Imposer aux zones commerciales un traitement urbain garantissant une cohérence architecturale et une insertion paysagère et environnementale qualitative
- Structurer l'aménagement commercial avec des règles différenciées pour les centralités commerciales et les zones périphériques

## III – Profiter de notre localisation frontalière pour développer une économie innovante

- Renforcer le cercle de l'innovation par le développement d'activités tertiaires dans le domaine scientifique et de hautes technologies en lien avec le CERN
- Développer les activités aéroportuaires en lien avec l'aéroport international de Genève
- Requalifier les zones d'activités économiques du territoire
- Favoriser l'esprit entrepreneurial du Pays de Gex
- Favoriser l'émergence d'une e-économie dynamique
- Participer à la recherche nucléaire internationale en permettant le développement des activités du CERN

## IV – Valoriser les richesses du territoire

- Implanter une usine d'embouteillage de l'eau minérale à Divonne-Les-Bains
- Préserver l'activité agricole à travers la protection des espaces agricoles à forte valeur agronomique
- Permettre l'exploration en vue de la création de carrière
- Positionner la filière des déchets inertes, notamment à travers des installations de stockage sur le territoire, pour assurer leur valorisation optimale

### Orientation n°3 : Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne

#### I – Mettre en valeur notre cadre de vie remarquable à travers des liens étroits entre ville et nature

- Définir des limites pérennes à l'urbanisation
- Instaurer un lien ville-campagne affirmant l'image d'un « jardin habité »
- Protéger la trame verte et bleue du territoire
- Accroître la qualité paysagère des axes de communication structurants
- Contrôler l'implantation des dispositifs publicitaires

#### II – Une ville intense, cohérente et innovante mettant en valeur le patrimoine local

- Retrouver une identité bâti
- Passer d'une « approche route » à une « approche rue »

- Marquer les entrées de territoire

III – Une mosaïque d’espaces publics de qualité qui structure l’espace urbain, les pratiques de vie et invite aux échanges

- Valoriser la présence de l’eau et du petit patrimoine dans les aménagements des espaces publics, éléments caractéristiques de l’identité gessienne
- Imposer la création d’espaces publics communs et fonctionnels et des liaisons cyclables connectées au réseau communal dans les opérations nouvelles structurantes
- Créer des continuités douces et pratiques de grande qualité à l’échelle de chaque commune, de manière à favoriser les modes doux

La commune de Sergy note qu'elle fait partie d'un des deux pôles de l'agglomération centrale, celui de « Saint-Genis-Pouilly/Thoiry/Sergy ».

Durant cette présentation un débat s’est instauré concernant la mobilité.

Une ligne BHNS directe est prévue entre Thoiry et Ferney-Voltaire mais Sergy conservera la ligne Y.

Monsieur Linglin s'interroge sur l'ambition de valoriser la gare de Pougny plutôt que celle de Collonges. Monsieur Obez précise que le choix politique retenu est celui de renforcer une gare fonctionnelle.

Sur la question de la réouverture de la ligne du piémont, Messieurs Scattolin et Obez indiquent que SNCF ne veut pas vendre la voie, mais est prête à la concéder pour une utilisation de type mobilité douce. Il semble essentiel de la préserver car elle traverse toutes les communes du Pays de Gex. Monsieur OBEZ précise que la Région mène actuellement une étude sur le meilleur devenir de son tracé.

Monsieur Linglin informe qu’il est plus favorable aux réseaux de transport mutualisés (type route) où on peut donc retrouver sur un même équipement des piétons, des cyclistes, des automobilistes et des transports en communs.

Monsieur Obez ajoute qu’une étude est en cours sur un mode de transport à la demande (TAD) dans le sud gessien. Cette étude serait un préalable à l’éventuelle mise en œuvre d’une ligne régulière qui sera construite en fonction des besoins de mobilité révélés par l’étude TAD

La création d’un parking relais à Saint-Genis-Pouilly est en cours de réflexion puisque cela favorisera fortement l’utilisation du tramway, surtout pour les habitants des communes éloignées des 2 pôles.

Monsieur Racz, conseiller municipal, demande de préciser les ambitions de la CCPG en matière de mobilité douce.

Monsieur Obez précise que l’ambition de la CCPG est de relier les pôles entre eux via des axes structurants et inviter les communes à raccorder leurs réseaux à ces axes.

Les axes de mobilités douces seront dans la mesure du possible en "site propre" tout en restant proches des axes routiers.

Monsieur Obez précise également que les P+R comprendront des stationnements deux roues et seront positionnés en lien avec les arrêts de Transport en Commun.

Monsieur Scattolin rappelle que même si la route est une compétence du Département de l’Ain, la CCPG n’approuvera pas le PLUiH sans réponse sur les sujets routiers. Le territoire attend des réponses depuis trop longtemps.

Monsieur Rico, adjoint à l’urbanisme, s’interroge sur la nécessité de réaliser le raccordement entre la RD35 et la RD 1005.

Monsieur Obez précise que l'ambition politique est de fluidifier les déplacements internes qui constituent 70% des déplacements totaux. En ce sens, ce projet est indispensable.

Virginie Delzeux, conseillère municipale, craint que ces ambitions en matière de mobilité soient rapidement insuffisantes au regard de la croissance démographique. Il faudrait que le PADD prenne un "coup d'avance".

Monsieur Scattolin précise que ces volontés sont déjà très ambitieuses pour le territoire. Lorsqu'elles seront mises en œuvre, les déplacements seront apaisés et le territoire aura progressé.

Par ailleurs, il est nécessaire de confronter nos ambitions à la réalité économique. Les ambitions en matière de Transport en commun inscrites dans le PADD représentent déjà un déficit de fonctionnement d'environ 10 Millions d'euros. Le PLUiH ne peut se contenter d'être incantatoire. Il doit avoir une traduction opérationnelle.

Madame Jouve, 1<sup>ère</sup> adjointe, a souhaité revenir sur le Contrat Territorial de Santé (CTS) car elle est scandalisée de voir que « nos séniors » se retrouvent de plus en plus souvent pris en charge hors du Pays de Gex lorsque ceux-ci ne sont plus en mesure de rester seuls chez eux. Cela crée de grandes difficultés psychologiques pour la personne âgée et des problèmes pratiques pour sa famille. Cette question urgente doit absolument être réglée.

Vincent Scattolin précise que le PLUiH ne pourra pas résoudre la question de l'attribution des places mais, en autorisant l'implantation de structures spécialisées, favorisera l'augmentation du nombre de places d'accueil.

Madame Delzeux insiste sur le fait que le territoire a besoin d'un hôpital et que malheureusement, ce besoin ne parvient pas être reconnu.

Comme pour les structures d'accueil pour personnes âgées, Monsieur Scattolin précise que le PLUiH ne garantira pas l'implantation d'un hôpital sur le Pays de Gex, mais en prévoyant une emprise d'accueil, il assure une grande réactivité au territoire en cas de projet.

Par ailleurs, Monsieur Scattolin précise que le rôle du PLUiH est de traduire uniquement les ambitions à caractère opérationnels du CTS.

Madame Jouve a aussi souligné que la CCPG devait se préoccuper de la gestion des bas-monts car la forêt envahit ces espaces qui bientôt n'existeront plus car il n'y aura plus aucun paysan pour les entretenir. Or les bas-monts, en plus de leur intérêt paysager, abritent une faune et une flore qui disparaîtra si la forêt s'y installe.

Monsieur Scattolin précise qu'il s'agit bien d'un axe du PADD du PLUiH et qu'au-delà de cette ambition, la CCPG mène des actions d'entretien et d'ouverture des bas-monts.

Madame Delzeux, a souhaité savoir si, en termes de développement durable et de qualité environnementale, la CCPG allait imposer un label pour les nouvelles constructions (type BEPOS).

Monsieur Scattolin informe que la CCPG n'a pas pour objectif d'imposer un label spécifique mais plutôt de favoriser de façon générale les actions relatives aux économies d'énergie. Néanmoins, la CCPG étudiera les moyens urbanistiques à sa disposition pour imposer un label économe en énergie dans certaines zones du PLUiH, tout en veillant à ne pas augmenter de manière significative, le prix de sortie de l'immobilier.

Monsieur Racz demande si les ambitions présentées trouveront une traduction pratique dans le PLUiH.

Monsieur Scattolin précise que chaque orientation devra trouver une traduction opérationnelle, dans la limite des prérogatives du PLUiH. Pour l'exemple cité de "la structuration de la filière bois", le PLUiH pourra protéger la ressource bois par un zonage approprié ou permettre l'implantation de plateformes de stockage. A l'inverse, il ne pourra pas intervenir sur les modes de gestion de la forêt.

Madame Gautier demande si de nouvelles carrières sont prévues sur le Pays de Gex.

A ce jour, aucune nouvelle carrière n'est prévue précise Monsieur Scattolin. Toutefois, le PADD laisse la possibilité de rechercher de nouvelles ressources de matériaux, très utilisés pour la construction du territoire. Bien sûr, l'exploitation de carrière reste conditionnée à l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Madame Jouve demande des précisions sur l'objectif de protéger le bâti agricole patrimonial.

Monsieur Scattolin précise que le PLUiH a l'ambition de protéger le patrimoine bâti d'intérêt dans son ensemble, agricole ou non. En aucun cas, le PLUiH contraindra un exploitant agricole à maintenir son activité s'il désire y mettre fin.

Madame Delzeux souligne l'importance de conserver une identité bâtie gessienne par la promotion de constructions harmonieuses et non en opposition.

Il s'agit d'une ambition forte du PADD indique Monsieur Scattolin. Toutefois, après l'approbation du PLUiH, il faudra se donner les moyens de faire appliquer cette ambition, en s'attachant par exemple, les compétences d'un architecte conseil.

Monsieur Rico estime qu'il serait préférable de favoriser l'accession à la propriété à prix maîtrisé plutôt que d'augmenter le taux de logements sociaux (25 % dans le PADD au lieu de 20 % actuellement) qui laisse les gens dans une situation de dette permanente.

Madame Chenu-Durafour considère que l'accession à la propriété doit être autant favorisée que la construction de logements sociaux. Elle précise que les communes de moins de 3 500 habitants comme Sergy n'auront pas à « rattraper » le retard qui aurait pu être pris et souligne que les 25 % de logements sociaux concerneront uniquement les constructions à compter de l'approbation du PLUiH.

Madame Chenu-Durafour précise que l'ambition du PLUiH est que Logements locatifs sociaux constituent 25% du parc des pôles du territoire. Pour le cas de Sergy, ce chiffre sera donc à apprécier en tenant compte des taux des 2 autres communes de son pôle qui en constituent le coeur : Saint-Genis-Pouilly et Thoiry.

Monsieur Scattolin s'assure qu'il n'y ait pas d'autres questions. L'assemblée prend acte du débat.

Au nom de la CCPG, il remercie le conseil municipal de son accueil et de la qualité des échanges et clôt le débat.

Michelle Chenu-Durafour, Jean-François Obez, Vincent Scattolin et Pierre-Alain Thiebaud quittent la salle du conseil municipal.

Concernant les autres points divers, Madame Delzeux informe qu'un premier document (état des lieux) a été rédigé par le bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernant le projet d'école. Des études complémentaires doivent être réalisées par un bureau d'études « structure » afin de savoir s'il sera techniquement possible d'ajouter un étage au bâtiment de l'école maternelle ainsi qu'à l'ancien bâtiment de l'école primaire. Le groupe de travail se réunit à nouveau avec l'AMO le lundi 16 octobre pour une présentation des différents scénarios au conseil municipal à 17h30. Afin de respecter les délais, le conseil devra, si possible, choisir un scénario dans le courant de la semaine.

Madame Lanza, adjointe aux affaires scolaires, ajoute qu'une grève est suivie par tous les enseignants de Sergy le mardi 10 octobre. Elle rappelle que les agents de la commune de Sergy ne sont pas assez nombreux pour assurer la garde des enfants scolarisés lors de cette grève. L'école et les services périscolaires seront donc fermés.

## ***II - Approbation des conseils municipaux du 4 juillet et du 5 septembre 2017***

Madame Lanza précise que dans le procès-verbal du 4 juillet 2017 il est écrit que la largeur du trottoir est de 5,50 m, ce qui est une erreur. C'est la route qui a une largeur de 5,50 m et non le trottoir.

Suite à cette précision, les comptes rendus du 4 juillet et du 5 septembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## ***II – Délibérations***

### ***1°) Cimetière : travaux***

Dans le cadre de la gestion du cimetière, Monsieur le Maire propose de valider un des deux devis présentant les prestations suivantes :

-Exhumation de 5 tombes

-Fourniture et pose de 6 caveaux monobloc de 2 places  
Présentation des devis :  
Devis Gandy : 19 548 €  
Devis Lavergnat : 21 900 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :  
-VALIDE le devis Gandy

### 2\*) *Décision Modificative n°2*

Monsieur le Maire demandera au conseil municipal de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2017 tel que ci-après :

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
68	Travaux cimetière		20 000 €
O20	Dépenses imprévues	20 000 €	
<b>TOTAL</b>		20 000 €	20 000 €

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
6574	Subventions aux associations		600 €
O22	Dépenses imprévues	600 €	
<b>TOTAL</b>		600 €	600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
-VALIDE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-avant.

### 3\*) *Avenue du Jura : points lumineux*

Le SIEA propose un plan de financement afin d'installer 5 points lumineux sur l'Avenue du Jura avec un reste à charge pour la commune de 3 260,24 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
-VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-avant

### 4\*) *Périscolaire : logiciel de gestion*

Afin d'améliorer la gestion du service périscolaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider un devis proposant le service suivant : plate-forme de gestion entre les parents, la mairie et la cuisine. Les parents se connecteront via internet sur un portail qui leur permettra d'inscrire leurs enfants à la cantine et/ou à la garderie. Ils pourront également payer leurs factures par ce portail. Celles-ci seront automatiquement générées et envoyées aux parents. Ce gain de temps indéniable pour les parents qui ne seront plus obligés de se rendre en mairie à chaque fois, concerne également les agents en charge de la comptabilité, de l'encaissement et de la coordination.



Dans le cas d'une validation par le conseil de ce logiciel de gestion, la régie actuelle, sera modifiée si besoin et la mise en œuvre sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Deux types de devis ont été proposés par l'entreprise Berger-Levrault. Un devis où la commune est propriétaire du matériel qui devra être changé automatiquement au bout de 5 ans et un devis où la commune n'est pas propriétaire du matériel mais le loue mensuellement avec un engagement sur 5 ans. Les deux devis représentent une somme d'un montant de 13 509 € HT pour 5 ans de fonctionnement soit 225,15 € HT par mois. C'est une somme non négligeable mais qui libérera en moyenne 3 heures par semaine de travail (durant les 36 semaines d'école) aux 3 agents concernés par la gestion du service périscolaire, lesquels s'affaireront à d'autres tâches nécessaires à l'avancée de certains dossiers. Monsieur Rico, qui a étudié avec attention les deux devis préconise le devis « location du matériel » qui permettra de ne pas se préoccuper de la maintenance du matériel ni de son obsolescence. Il est également précisé que le logiciel proposé s'accorde avec les logiciels existants de la commune, ce qui est nécessaire pour son bon fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le devis de location tel que présenté ci-avant.

**5\*) Mise en place de cours d'anglais**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Prochaine réunion : mardi 7 novembre 2017
---